

Enquête sur l'homicide

Questionnaire sur l'événement

À L'USAGE EXCLUSIF DE STATISTIQUE CANADA			
Identificateur de l'événement	Code de la province		
Service de police	RMR		
Date d'entrée des données	Année	Mois	Jour
Date de modification	Année	Mois	Jour

Veuillez fournir les renseignements **au moment de l'événement**.

Voir **les instructions à la dernière page** dans le cas des questions suivies d'un astérisque (*) ou consulter le Guide de déclaration pour l'Enquête sur l'homicide.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

Objectif de l'enquête

La présente enquête vise à recueillir les données essentielles à la production de statistiques sur l'étendue et la nature des homicides au Canada. Les résultats agrégés sont utilisés par les décideurs de politiques fédérales et provinciales aussi bien que les chercheurs privés et publics. Les données sont largement diffusées par les médias dans le but d'informer le grand public. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à des autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Couplage d'enregistrements

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

Instructions

Veuillez retourner ce questionnaire d'ici le 31 décembre 2015. Vous pouvez nous retourner les questionnaires par la poste (voir l'adresse plus bas) ou au moyen du Service de transfert électronique de fichiers.

Correspondance

Statistique Canada

Attn: Réception Centrale
200 boul. de la Technologie
Gatineau (QC) J8Z 3H6

Téléphone : Sans frais : 1-888-659-8229

Télécopieur : 1-888-883-7999

Courriel : enq-homi@statcan.gc.ca

Divulgarion des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou tout autre mode électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

1. Nom du service de police où l'homicide s'est produit		2. Code du répondant	3. N° du dossier de l'événement
4. Nombre de victimes d'homicide	5. Nombre de suspects pouvant être inculpés d'homicide	6. Date de l'événement (c.-à-d. la date de l'attaque, si la date exacte est inconnue, estimer la date)	
		<p style="text-align: center;">Année Mois Jour</p> <p style="text-align: center;"> _ _ _ _ _ _ _ </p>	
7. Date du rapport (c.-à-d. date à laquelle un homicide a été porté à la connaissance de la police ou date à laquelle une affaire est classée comme un homicide)			
<p style="text-align: center;">Année Mois Jour</p> <p style="text-align: center;"> _ _ _ _ _ _ _ </p>			

8. Heure de l'événement
(si l'heure exacte est inconnue, estimer l'heure)

- 1 0 h 01 à 4 h
- 2 4 h 01 à 8 h
- 3 8 h 01 à 12 h
- 4 12 h 01 à 16 h
- 5 16 h 01 à 20 h
- 6 20 h 01 à 24 h
- 9 Inconnue

9. Type d'endroit où l'acte criminel a été commis *
(Cochez une seule case.)

- 01 Maison unifamiliale, maison en rangée
- 02 Autre unité d'habitation résidentielle (p.ex. maison de chambres, dortoir, résidence pour personnes âgées)
- 03 Édifice à appartements
- 04 Hôtel, motel, chambres d'hôtes
- 05 Dépanneur
- 06 Poste d'essence
- 07 Banque, société de fiducie
- 08 Bar, restaurant, club
- 09 Autre établissement commercial ou entreprise
- 10 Parc de stationnement
- 11 École primaire ou secondaire *
- 12 Université ou collège
- 13 Établissement correctionnel
- 14 Centre résidentiel communautaire ou maison de transition
- 15 Établissement public
- 16 Véhicule appartenant à un particulier
- 17 Taxi, limousine
- 18 Transport en commun ou installations connexes
- 19 Rue, chemin, autoroute
- 20 Aire ouverte *
- 21 Autre – précisez
- 99 Inconnu

▶ Passez à la question 11.

▶ Passez à la question 11.

10. Occupation du domicile où l'homicide a été commis

- 1 Occupation conjointe par une ou plusieurs victimes et un ou plusieurs suspects pouvant être inculpés
- 2 Occupation par une ou plusieurs victimes
- 3 Occupation par un ou plusieurs suspects pouvant être inculpés
- 4 Aucune victime ni aucun suspect pouvant être inculpé n'occupait le domicile
- 9 Inconnue

11. Lieu de l'événement (s'il s'agit d'un lieu rural, indiquer le secteur, le canton et sa distance par rapport à la ville la plus proche)

Ville, cité, village

Comté, canton, municipalité rurale

Code postal

12. Infraction la plus grave
(indiquer même si l'homicide n'est pas résolu)

- 1 Meurtre au premier degré
- 2 Meurtre au second degré
- 3 Homicide involontaire coupable
- 4 Infanticide

13. Classement de l'infraction *

- 1 Classée par mise en accusation (portée ou recommandée)
- 2 Classée par suicide
- 3 Classée sans mise en accusation
– précisez
- 4 Non classée ▶ Passez à la question 15.

14. Date de classement

Année	Mois	Jour

15. Infraction connexe commise par le suspect pouvant être inculpé qui a mené à cet homicide *
(p. ex. vol qualifié qui aboutit au décès de la (des) victime(s)) (Cochez l'infraction la plus grave.)

- 88 Aucune infraction connexe
- 01 Agression sexuelle
- 02 Voies de fait
- 03 Enlèvement, rapt, etc.
- 04 Vol qualifié – d'une personne
- 05 Vol qualifié – banque, autre établissement commercial
- 06 Harcèlement criminel
- 07 Autre crime de violence
- 08 Incendie criminel
- 09 Introduction par effraction
- 10 Vol
- 11 Autre crime contre la propriété
- 12 Infraction relative à la prostitution
- 13 Autre infraction au Code criminel
- 14 Loi réglementant certaines drogues et autres substances
- 15 Infraction aux autres lois fédérales ou aux lois provinciales
- 99 Inconnue

Instructions

L'agent de police enquêteur est la personne idéale pour remplir ce questionnaire.

- 9. École primaire ou secondaire** – Inclut les parcs de stationnement extérieurs et les terrains de jeux durant les heures normales de classe et après les heures de classe lorsqu'ils servent aux fins d'éducation (p. ex. une école du soir pour adultes), d'activités parascolaires approuvées par l'école (p.ex. un événement sportif, une danse à l'école) et d'autres événements (p.ex. des réunions de scoutisme, la location de gymnases). Il faut attribuer aux homicides perpétrés sur le terrain de l'école après les heures de fermeture la valeur « 20 – Aire ouverte ».
- Aire ouverte** – Comprend les endroits auxquels le public a accès, comme les étendues d'eau, les parcs, les terrains de jeux, les terrains boisés et les bateaux de plaisance ne servant pas de résidence temporaire.
- 13. Classement de l'infraction** – Lorsque les affaires sont classées par mise en accusation, par un suicide ou sans mise en accusation, veuillez envoyer les questionnaires sur l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé aux responsables du Projet de l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique.
- 15. Infraction connexe** – Si l'intention de l'inculpé était de commettre une autre infraction qui a alors abouti à l'homicide, une infraction connexe devrait être déclarée. Si la police peut déterminer que l'intention de l'auteur était de commettre l'homicide dès le début, il ne peut alors y avoir d'infraction connexe.
- 16. Commerce de drogues illicites** – Comprend tous les homicides dans lesquels l'auteur présumé ou la victime était impliqué dans le trafic de drogues illicites (p. ex. le trafic de stupéfiants, le règlement de compte ou d'une dette imputable à la drogue et les différends liés au trafic de drogues, incluant l'importation, le trafic et la possession de drogues. Cette question ne signifie pas que l'auteur présumé ou la victime était ou non sous l'influence de la drogue au moment de l'affaire.
- 18. Crime de haine** – Comprend tous les homicides où le mobile principal de l'auteur présumé était la haine, les préjugés ou les partis pris concernant la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle et tout autre facteur similaire.
- 19. Description de l'événement** – Dans vos propres mots, fournissez de plus amples détails sur les motifs de l'homicide et les événements qui y ont conduit. Le CCSJ communiquera avec l'agent enquêteur pour obtenir des précisions en cas d'omission de détails importants sur l'homicide ou d'attribution de la valeur « Inconnu » et d'explication insuffisante.

8-1000-138c.2

MERCI DE VOTRE COLLABORATION